

Procès-Verbal

Assemblée Générale d'hiver

Montpellier, cette superbe ville du sud de la France, incarne brillamment la fusion entre tradition, culture et contemporanéité. Son rayonnement va bien au-delà de lieux emblématiques comme la fameuse Place de la Comédie ou la majestueuse cathédrale Saint-Pierre ; il se manifeste également à travers une scène culinaire foisonnante.

Les marchés animés regorgent de produits méditerranéens frais, offrant une expérience gastronomique inoubliable. Les délices locaux, des fruits de mer aux vins réputés de la région, sont à déguster dans les multiples établissements disséminés au cœur des ruelles pittoresques.

Montpellier, c'est aussi une cité dynamique où le sport tient une place centrale. Ses espaces verts propices à la détente et à l'activité physique, combinés à la proximité des plages méditerranéennes, offrent une diversité d'options sportives, animant la vie urbaine.

En somme, Montpellier demeure le parfait équilibre entre héritage et modernité, attirant les visiteurs par son authenticité, sa cuisine exquise et son ambiance dynamique.

ORDRE DU JOUR

- I. Allocution des diverses personnalités
- II. Appel des délégués.
- III. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du samedi 17 juin 2023
- IV. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président et allocution
 - V. Volet financier
 - a. Rapport de Monsieur le trésorier général.
 - b. Rapport du commissaire aux comptes.
 - c. Approbation des comptes de l'exercice 2022-2023. Vote.
 - d. Affectation du Résultat 2022-2023. Vote.
- VI. Informations règlementaires diverses (statut de l'arbitrage, modifications LFO, ...)
- VII. Signature des conventions Hérault sport / Handi sport / Sport adapté
- VIII. Questions diverses
- IX. Remise Challenge du Fair-Play Robert Granier
- X. Remise cartons verts
- XI. Remise des médailles et distinctions



Amphithéâtre Pierresvives

Au cœur de Montpellier, trône l'amphithéâtre Pierre-Vives, une culture. Multifonctionnel, il abrite la médiathèque, les archives départementales et un espace dédié à l'architecture. Son design novateur en fait un symbole de vitalité culturelle dans la région.



Allocutions



Mr David BLATTES
Président du District de l'Hérault



Mr Arnaud DALLA PRIA
Président de la Ligue de Football
d'Occitanie



Mr Daniel COULPIER
Secrétaire Général CDOS



Mme Marie PASSIEUX
Présidente Hérault Sport



Appel des Délégués

**106 clubs présents avec droit de vote représentant
1399 voix :**

500099	MONTPELLIER HERAULT S.C.	529368	A.S. FABREGUOISE
500152	GALLIA C. LUNELLOIS	530106	F.C. LESPIGNAN VENDRES
500294	U.S. MONTAGNAOISE	530110	U. STADISTE POUGETOISE
500349	S.C. ST THIBERIEN	530551	F.C. PRADEEN
500414	CRABE S. MARSEILLANAIS	532946	F.C. DE MAURIN
503161	A.S. BESSANAISE	534332	R. DOCKERS ET
503184	U.S. ST MARTIN DE LONDRES		EMPLOYES DU PORT DE SETE
503188	AV.S. GIGNACOIS	535870	F.C. VAILHAUQUOIS
503190	S.A. MARSILLARGUOIS	536083	A.S.C. MUNICIPAUX ST
503230	U.S. VILLEVEYRACOISE		JUST
503251	LA CLERMONTAISE	539300	A.S. DE VALROS
503252	U.S. LUNEL VIELLOISE O.S.	540542	F.C. PETIT BARD
503274	UNION SPORTIVE DES BASSES CEVENNES GANGEOISES		MONTPELLIER
503303	ET. S. MUDAISONNAISE	541234	ENT. ST CLEMENT
503306	RED STAR O. COURNONTERRAL		MONTFERRIER
503338	O. LAPEYRADE F.C	541759	ROC SOCIAL SETE
503349	ASPTT MONTPELLIER	541831	F.C. LAVERUNE
503367	AV. CASTRIOTE	544172	ST. MONTBLANAIS F.
503393	U. S. MAUGUIO CARNON	545501	CASTELNAU LE CRES F.C.
503543	F.C. ST PARGOIRIEN	547089	A.S.C. PAILLADE
509249	A.S. CANETOISE		MERCURE
512224	U.S. VILLENEUVOISE	547228	A.S. INTER DE
514400	R.C. VEDASIEN		MONTPELLIER
517246	O. DE ST ANDRE	547494	F.C. SUSSARGUES
520109	ST. BALARUOIS	547566	F. C. BOUJAN
520344	A.S. LATTOISE		MEDITERRANEE
520449	P.I. VENDARGUES	547609	U.S. LUNEL
521246	CTRE EDUC. PALAVAS	547644	M.U.C. F.
521456	U. S. GRABELLOISE OMNISPORTS	548025	ETOILE SPORTIVE
521457	AURORE ST GILLOISE		PAULHANAISE
521617	ET. S. CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN	548146	R.C.O. AGATHOIS
521681	BALLON S. COURNONSECOIS	548263	A.S. ATLAS PAILLADE
521880	A.C. ALIGNANAIS	550363	A.S. PUIMISSONNAISE
522476	GALLIA S. ST AUNES		42/63
523435	F.C. LAMALOU LES BAINS	550843	A.S. DE CELLENEUVE
523509	A.S. SAINT MARTIN MONTPELLIER	551335	U. S. BEZIERS
524047	A.S. MIREVALAISE	551642	ENT. S. COEUR HERAULT
524557	A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS	552086	STADE OLYMPIQUE
527784	A.S. LES PIERROTS DE TEYRAN		ANIANAIS
528507	AR.S. JUVIGNAC	552088	A. S. PUISSALICON
528515	A.S. MONTARNAUD ST PAUL VAIHAUQUES MURVIEL		MAGALAS
528675	ARCEAUX MONTPELLIER	552708	MONTPEYROUX F.C.
564478	RACING CLUB MONTPELLIER CEVENNES	552764	O. F. THEZAN SAINT-
564483	BEZIERS FOOTBALL CLUB		GENIES
564538	FOOTBALL CLUB DOMITIA	553074	AVENIR SPORTIF BEZIERS
		553143	BAILLARGUES ST BRES
		553721	ECOLE
			INTERCOMMUNALE FOOTBALL
			LODEVOIS LARZAC
		554190	C.I.O. COURCHAMP
			VIDOURLE
		560817	3MTKD SPORT CULTURE
			SOCIAL
		560819	PHOENIX FOOTBALL
			SCHOOL
		560844	ASSOCIATION SPORTIVE
			CROIX D'ARGENT

564554 ENSERUNE FOOTBALL CLUB
 561064 FOOTBALL CLUB PEZENAS
 561208 AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34
 561231 PORT MARIANNE MONTPELLIER FOOTBALL CLUB
 564614 OLYMPIQUE VEDASIEN
 564715 ASSOCIATION SPORTIVE ST BAUZILLE DE LA SYLVE
 580725 F. C. SAUVIAN
 581021 F. C. PAS DU LOUP
 581022 ARSENAL CROIX D'ARGENT F. C.
 581335 MEZE STADE F. C.
 581494 SPORT TALENT 34
 581817 F. O. SUD HERAULT
 581957 SETE OLYMPIQUE F.C.
 581967 A.S. LA GRANDE MOTTE
 582193 ENT. S. GRAND ORB FOOT
 582251 S. C. LODEVE
 582431 MONTPELLIER ATHLETIC SPORT
 582680 MONTPELLIER FOOTBALL ACADEMY
 582745 F.C. THONGUE ET LIBRON
 582757 JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION
 590268 O. MARAUSSANAIS BITERROIS
 590493 ENT. S. VETERANS LE BOSC
 864006 MONTPELLIER HERAULT BEACH SOCCER

1 club présent non-votant arrivé après émargement représentant 15 voix :
 551335 U. S. BEZIERS

**16 club représentés
 représentant 110 voix :**

551335 U. S. BEZIERS
 503214 AV.S. FRONTIGNAN A.C.
 527810 A.S. VALERGUOISE
 529247 ST.O. CLARETAIN
 536792 ET.S. NEZIGNANAISE
 544157 ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.
 546226 ET. S. DU JAUR
 546234 U.S.O. FLORENSAC PINET
 548456 A.S. VICOISE
 549091 O.J. BEZIERS
 551021 BOUZIGUES LOUPIAN A. C.
 553710 OCCITANIE FOOTBALL CLUB
 560351 LODEVOIS LARZAC FUTSAL
 581086 RC NEFFIES ROUJAN
 590432 F. C. O. VIASSOIS
 551724 O. MONTPELLIER MILLENAIRE

**11 club absents
 représentant 117 voix :**

514074 A.S. PIGNAN
 514317 ENT.S. PEROLS
 524716 R.C. LEMASSON MONTPELLIER
 535842 F.C. LIEURANNAIS
 539196 ASPTT DE LUNEL
 545782 R. C. ST GEORGES D'ORQUES
 549694 F.C. VILLENEUVE LES BEZIERS
 551003 OLYMPIQUE MIDI LIROU
 CAPESTANG POILHES
 560268 ASSOCIATION FOOTBALLISTIQUE
 LODEVE LE CAYLAR
 564600 SPORTING CLUB SETOIS
 848574 A.S. T3M MONTPELLIER
 853396 MONTPELLIER MEDITERRANEE
 FUTSAL
 881102 GRANDE MOTTE PYRAMIDE BEACH
 SOCCER
 890589 MONTPELLIER AGGLOMERATION
 FUTSAL

**123 clubs présents
 et représentés pour
 un total de 1509
 voix**

Le quorum pour la validation des délibérations de l'Assemblée Générale d'hiver doit être de 47 clubs présents représentant au moins 537 voix

Le quorum pour la validation des décisions de l'Assemblée Générale d'hiver est atteint avec 123 clubs présents ou représentés avec 1 509 voix, l'Assemblée Générale d'hiver peut valablement délibérer.



Discours du Président du District

Monsieur l'inspecteur d'académie, Madame la directrice d'Hérault Sport, Monsieur le secrétaire général du Comité Départemental Olympique et Sportif, Monsieur le Conseiller Départemental, Monsieur le président de la ligue d'Occitanie, Monsieur le Président honoraire du District de l'Hérault, Mesdames et messieurs les présidentes, présidents de clubs, délégués (ées) de l'Assemblée Générale, chers amis.

Je vous remercie à tous d'avoir répondu présent à notre invitation et souhaite que mes pensées appuyées soient relayées à Kléber MESQUIDA Président du Conseil Départemental, notre hôte, et à Marie PASSIEUX, Présidente d'Hérault Sport qui accueille notre District.

Comme à l'accoutumée et en signe de respect, je vous demande d'observer un moment de silence et de recueillement en la mémoire des serviteurs du football qui nous ont quitté depuis notre dernière Assemblée Générale.

Je commencerai mon propos par des excuses. La FFF a mis en place un logiciel destiné à la gestion du football d'animation. Le Football Animation Loisir s'impose à nous tous avec des problèmes réguliers se traduisant par des versions erronées de plateaux et autres bévues. Le président DIALLO s'est lui-même ému de cette situation nationale et a promis une issue favorable dans les meilleurs délais. Par courrier en date du 26 mai 2023, le Président reconnaît de graves dysfonctionnements informatiques récurrents amenant à la mise en place d'un suivi et d'un audit externe. Les programmes les plus impactés concernent les modules de gestion des compétitions, de désignation des arbitres et de la FMI.

L'arbitre fait partie du club, il doit y être intégré mais aussi savoir s'y intégrer. J'incite les dirigeants à inviter les officiels, à organiser des rencontres avec les dirigeants et les joueurs, petits ou grands. L'arbitrage a été une des priorités de notre mandat. La nouvelle CDA a pérennisé ses bons résultats tant en volume de FIA, d'arbitres formés et d'arbitres fidélisés. Avec plus de 300 arbitres notre District est fer de lance en la matière. Aussi afin de vous aider dans le recrutement et de parfaire la formation des arbitres, le comité de direction a décidé d'embaucher un conseiller technique départemental en arbitrage en la personne d'Arnaud BAERT, arbitre fédéral.

Nous allons procéder à la signature des conventions avec le sport adapté, Hérault Sport et le Conseil Départemental. Ce partenariat est d'ailleurs concrétisé par une exposition sur les clubs éteints de notre District prénommée Lucarnes d'Antan que vous visiterez dans l'Atrium de la Maison des Sports. Je remercie chaleureusement les membres du groupe de travail, à l'origine de cette exposition, pour l'immense travail effectué.

Je continuerai par un volet partenariat ;

La FFF a des partenaires majeurs, dont le Crédit Agricole partenaire pour les labels. Le Crédit Agricole du Languedoc a toujours été présent, a toujours maintenu ses dotations et les a même amplifiées. Nous remercions la direction locale pour sa fidélité. La dotation n'est pas anodine, issue d'une volonté de la direction locale que nous remercions et félicitons. La direction de la caisse locale du Crédit Agricole ne s'est pas limitée à doter les clubs lors des labels mais récompense de manière conséquente aussi et volontairement les clubs lieu de vie. Je rappelle aux clubs labélisés qu'ils sont convoqués mardi 5 décembre à 18h 30 au siège du Crédit Agricole à Maurin pour la grande soirée des labels.

Aussi je tiens à signaler les excellentes relations pérennes et toujours plus importantes avec le conseil départemental et Hérault Sport. Ces relations sont facilitées du fait des rencontres unilatérales entre les

élus mais aussi entre les employés. Je parle de relations simples, très proches, sincères et faciles. Je remercie bien chaleureusement l'ensemble des élus, des agents pour la qualité de nos échanges et la facilité de traitement des dossiers.

Malgré un climat financier national morose, une baisse des diverses subventions, nous avons pris la décision de maintenir notre effort au bénéfice des clubs et de pérenniser les dotations et autres aides en votre faveur. Hervé GRAMMATICO, vice-président et trésorier vous le détaillera dans quelques instants.

Nous allons à nouveau organiser la manifestation « Une seule couleur celle du maillot ». Cette manifestation est basée sur le respect, la tolérance et combat toute forme d'exclusion tels le racisme, l'homophobie, ou autres déviances. Ainsi, la manifestation intitulée se déroulera le samedi 10 février sur le parvis de l'égalité de PIERRESVIVES et concernera des jeunes U13 et U15.



Je remercie et félicite l'ensemble des commissions pour leur travail continu et toujours des plus aboutis. Véritables chevilles ouvrières du District elles permettent une gestion saine des rencontres et nous pouvons affirmer que sans elles rien ne serait possible.

Il en est de même pour le personnel garant de la bonne marche du district, toujours à l'écoute et au service de vous tous. Cette saison a été marquée par l'arrivée d'une nouvelle comptable, Véronique ABBAL et comme dis plus haut d'un Conseiller Technique Départemental en Arbitrage, Arnaud BAERT et d'un apprenti en communication Arthur DIEN et leur demande de s'approcher.

Je terminerai par vous féliciter vous tous, bénévoles, pour le travail effectué depuis le début de cette saison.

Je vous remercie.





Volet Financier

Compte de résultat 2022 2023

Comptes de Charges

	Bilan 2021 2022	Bilan 2022 2023
Achats	203 176	193 131
Variation de stock	-3 522	3 573
Electricité, combustible, eau	1 508	2 682
Fournitures administratives et imprimés, petit mat	7 682	12 707
Matériels sportifs, médailles, trophées, récompenses	197 508	174 169
Services extérieurs	57 469	40 721
Sous traitance générale	21 441	576
Location, crédit bail	19 873	25 705
Primes d'assurance	5 124	5 798
Contrat de maintenance, petit travaux immobiliers	10 307	8 012
Documentation générale	724	629
Autres services extérieurs	111 889	134 283
Honoraires	25 101	28 763
Publicité relations publiques	6 981	12 253
Déplacements missions et réceptions	60 462	78 263
Frais postaux et télécommunication	12 159	11 362
Autres services	7 186	3 643
Impôts et taxes assimilés	6 751	12 178
Salaires et charges sociales	349 684	390 076
Rémunération du personnel	259 729	303 097
Charges sociales et autres prov. CP	89 954	86 978
Charges techniques et gestion courante	76 449	152 240
Conseil contrôle et examen arbitres	15 118	26 113
Indemnités techniques et arbitrages	14 274	20 421
Caisse spéciale des arbitres (compétitions jeunes)	0	17 889
Arbitrage Coupe de l'Hérault	28 429	38 596
Arbitrage Challenge Maurice Martin	2 100	5 931
Aide à l'informatisation FMI	2 363	24 000
Autres (Beach soccer, futsal, foot animation...)	14 167	19 290
Dotations aux amortissements et prov	15 685	15 761
Charges financières		5
Charges exceptionnelles	4 271	3 668
Dotation projet associatif		45 900
TOTAL charges	825 374	987 961
Excédent		1 795

Comptes de Produits

	Bilan 2021 2022	Bilan 2022 2023
Ventes de prestations de services	191 340	200 788
Participation licences	138 532	139 621
Droit de mutation	51 332	60 663
Vente de livres arbitres	1 476	504
Subvention exploitation	171 223	207 154
Ligue prof	8 914	11 100
Ligue Occitane	85 759	94 524
Collectivité territoriale (Conseil départemental)	15 400	15 400
Etat CNDP	28 000	28 000
Emploi aidé fédé française de foot	24 850	56 130
Autres	8 300	2 000
Produits facturés aux clubs	334 342	389 553
Droit d engagements en championnat	77 579	90 825
Produits statutaires (droit d entrée)	37 500	34 860
Participation aux frais de gestion	79 017	106 731
Produits annexes	831	1 524
Droits de dossier disciplinaire et amendes	94 497	115 046
Amendes diverses	44 918	40 568
Transfert de charges	75 940	71 211
Reprise sur prov	20 413	13 626
Produits financiers	7 897	16 524
Produits exceptionnels	0	0
Reprise projet associatif	0	90 900
TOTAL produits	801 154	989 756
Déficit	-24 219	

Bilan 2022 2023

Bilan actif

	2022 - 2023			2021-2022
	Brut	Amort	Net	

TOTAL ACTIF IMMOBILISE	609 128	112 457	496 671	475 027
Immobilisations incorporelles	7 956	7 593	363	443
Immobilisations corporelles	131 885	104 864	27 021	5 305
Immobilisations financières	469 287		469 287	469 279

TOTAL ACTIF CIRCULANT	1 015 392	8 529	1 006 863	1 142 323
Stock fournitures	20 727		20 727	24 300
Avances et acomptes versés sur commandes	350		350	0
Créances usagers et comptes rattachés	29 125	8 529	20 596	0
Autres créances	196 794	0	196 794	137 702
Valeurs mobilières de placement	0		0	0
Disponibilités	764 633		764 633	976 622
Charges constatés d'avance	3 763		3 763	3 699

TOTAL	1 624 520	120 986	1 503 534	1 617 350
--------------	------------------	----------------	------------------	------------------

Bilan Passif

	2022-2023	2021-2022
--	-----------	-----------

TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	1 159 762	1 151 034
Total réserves	1 151 034	1 175 253
Résultat de l'exercices	1 795	-24 219
Subventions d'investissements	6 933	

Provisions pour risques et charges	14 627	19 938
Fonds dédiés	110 000	155 000

DETTES	219 145	291 378
Cautionnement des clubs	50 859	53 798
Avances et acomptes reçus (clubs)	0	50 622
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	63 875	95 540
Dettes fiscales et sociales	90 531	73 500
Autres dettes	7 880	12 518
Produits constatés d'avances	6 000	5 400

TOTAL	1 503 534	1 617 350
--------------	------------------	------------------



Hervé GRAMMATICO Trésorier Général
du District a présenté le bilan et
compte de résultats ci-dessus

Approbation à l'unanimité des
comptes de l'exercice 2022-2023

Informations réglementaires diverses

Statut de l'Arbitrage (F.F.F.)

Article 41 - Nombre d'arbitres

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles.

Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, conformément aux conditions de couverture définies à l'article 33, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

(...)

- Championnat Départemental 1 : 2 arbitres dont 1 arbitre majeur,
- Championnat de France Féminin de Division 1 : 3 arbitres dont 1 arbitre féminine et 1 arbitre féminine formée et reçue au cours des 3 saisons précédentes,
- Championnat de France Féminin de Division 2 : 1 arbitre,
- Championnat de France Futsal de Division 1 : 2 arbitres, dont 1 arbitre Futsal, lequel est défini à l'article 43,
- Championnat de France Futsal de Division 2 : 1 arbitre,
- *Autres divisions de district, autres championnats de Futsal, championnats de football d'entreprise, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes, et autres championnats féminins : liberté est laissée aux assemblées générales des Ligues, pour l'ensemble des Districts qui la composent ou à défaut par les assemblées générales des Districts, de fixer les obligations.*

Modifications apportées par la LFO ci-dessous :

STATUT REGIONAL DE L'ARBITRAGE

Article 41 - Nombre d'arbitres

1. Le recrutement des arbitres est obligatoire pour les clubs participant aux compétitions officielles. Le nombre d'arbitres officiels que les clubs doivent mettre à la disposition de leur District ou de leur Ligue, **conformément aux conditions de couverture définies à l'article 33**, est variable suivant la compétition à laquelle participe leur équipe première et ne peut être inférieur à :

(...)

- Championnat Départemental 1 (D1) : **2 arbitres dont 1 arbitre majeur**, dont un arbitre habilité à officier en catégorie senior ;

(...)

- Championnats Féminins Seniors : 1 arbitre ;

(...)

- *Clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes (hors football d'animation) : 1 arbitre ;*

- *Autres divisions inférieures à la Division supérieure de District : 1 arbitre*

Challenge du fair-play

Robert GRANIER

?

?

VAINQUEURS PAR CATEGORIE?

Départemental 1

Baillargues Saint-Bres?

Départemental 2

Lattes 2 ?

Départemental 3

Saint clement M 3?

U19 D1

Agde Rco

U17 D1 Territoriale

Balaruc stade?

U15 D1 Territoriale

Jacou Clapiers ?

?

Cartons verts 2022-2023

Club	N° Affiliation	Nom	Prénom	Valeur
MONTEPELLIER HERAULT S.C.	500099	CARRIERE	OLIVIA	Respect
MONTEPELLIER HERAULT S.C.	500099	CHAINE ROCHETTE	ROSALIE	Plaisir
MONTEPELLIER HERAULT S.C.	500099	LEMORT	LOUNA	Engagement
MONTEPELLIER HERAULT S.C.	500099	MIALHE	MANON	Plaisir
GALLIA C. LUNELLOIS	500152	WINTERSTAN	TAYSON	Engagement
U.S. MONTAGNAOISE	500294	MORSELI	YAZID	Engagement
U.S. MONTAGNAOISE	500294	NINEB	HICHAM	Engagement
U.S. MONTAGNAOISE	500294	VAYRETTE	MATHEO	Engagement
U.S. ST MARTIN DE LONDRES	503184	LAUTERBURG	MATEO	Plaisir
AV.S. GIGNACOIS	503188	CASTETS	DORIAN	Respect
AV.S. FRONTIGNAN A.C.	503214	DAKY	ILYES	Solidarité
LA CLERMONTAISE	503251	SARHANE	FAYCAL	Respect
O. LAPEYRADE F.C	503338	COSTA	GIOVANI	Plaisir
O. LAPEYRADE F.C	503338	FERRAZ MITATRE	MATHEO	Respect
O. LAPEYRADE F.C	503338	MENCIASSI	FABIO	Respect
U. S. MAUGUIO CARNON	503393	PONT	SANDRO	Respect
U. S. MAUGUIO CARNON	503393	VAUDRAN	MARCIANO MAEL	Respect
U.S. VILLENEUVOISE	512224	FERNANDEZ	JOAN	Plaisir
A.S. PIGNAN	514074	MAURIN	ALIX	Engagement
R.C. VEDASIEN	514400	BELLON	TOM	Respect
R.C. VEDASIEN	514400	CHAFAI	RIYAD	Respect
R.C. VEDASIEN	514400	CHAMAND	BAPTISTE	Respect
R.C. VEDASIEN	514400	CROUZET	YANIS	Plaisir
R.C. VEDASIEN	514400	DALLOULI	CHAKIB	Respect
R.C. VEDASIEN	514400	KOROMA	ABDOULAYE	Plaisir
R.C. VEDASIEN	514400	PICCHIOTTINO	BASTIEN	Respect
ST. BALARUCOIS	520109	CLADERA	NINO	Plaisir

mentionné 2 fois

A.S. SAINT MARTIN MONTEPELLIER	523509	LADHEM	WALID	Respect
A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS	524557	DUVAT	KEITA	Respect
A.S. ST MATHIEU DE TREVIERS	524557	RAVAUX	AXEL	Respect
F.C. DE MAURIN	532946	TCHOUTI ROUSSEL	RYAN	Plaisir
F.C. DE MAURIN	532946	UHLEN	LORIS	Plaisir
ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER	541234	IOCHUM	DORIAN	Respect
ENT. ST CLEMENT MONTFERRIER	541234	PIVOT	ARTHUR	Respect
F.C. LAVERUNE	541831	SANTIAGO	DYLAN	Respect
ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.	544157	PEYRE	MATHEO	Respect
ENT. CORNEILHAN LIGNAN F.C.	544157	TRAVERT RIOLLAND	PAOLO	Respect
U.S.O. FLORENSAC PINET	546234	CANCE	BAPTISTE	Respect
U.S.O. FLORENSAC PINET	546234	COLIN	LUKAS	Plaisir
U.S.O. FLORENSAC PINET	546234	SALVA	JOAN	Plaisir
ETOILE SPORTIVE PAULHANAISE	548025	DRAME	SWAN	Respect
A.S. DE CELLENEUVE	550843	AMNIH	YASSINE	Respect
A.S. DE CELLENEUVE	550843	ITIER	OLIVIER	Plaisir
A.S. DE CELLENEUVE	550843	ZAFFRAN	FABIO	Engagement
A.S. DE CELLENEUVE	550843	ZAFFRAN	SANDRO	Respect
U. S. BEZIERS	551335	DIDA	ILYAS	Plaisir
U. S. BEZIERS	551335	UBACH	ANTHONY	Plaisir
AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34	561208	HIMBLOT	LUCAS	Respect
AMBITION SPORTIVE MEDITERRANEE 34	561208	PEYRACHE	ROBIN	Plaisir
F. C. SAUVIAN	580725	HOULETTE	BAO PHU	Respect
F. O. SUD HERAULT	581817	NOEL	PIERRE ANTOINE	Plaisir
JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION	582757	LURIE GINER	DIEGO	Plaisir
JACOU CLAPIERS FOOTBALL ASSOCIATION	582757	RAUZIER	LOAN	Respect

Joan Fernandez, a reçu 2 cartons verts !



Médailles Assemblée Générale du 2 décembre 2023

MEDAILLE DHONNEUR	
Bruno LEXTRAY (DCD)	
MEDAILLES D'OR	
Monique JULIAT	AS LATTOISE
Khalid FEKRAOUI	AS ATLAS PAILLADE
Michel MAROT	AUORE SAINT GILLOISE
Alain SANCHEZ	ES PAULHANAISE
MEDAILLES D'ARGENT	
Meriem FERHAT	Comité de direction
Virginie GAUDRE	JACOU CLAPIERS FA
Claudine LANDES	ES CAZOULS MARAUSSAN MAUREILHAN
Yassine FARID	ARCEAUX MONTPELLIER
Michel LLAMAS	F.C. VAILHAUQUOIS
Joël MARC	OF THEZAN SAINT GENIES
David PAUTHE	OF THEZAN SAINT GENIES
Yaman RAMDANE	Arbitre
Abderrazak RIAHLI	ARCEAUX MONTPELLIER
Laurent SANCHEZ	ES PAULHANAISE
Thierry TOSAS	M.H.S.C

Mise en page : Arthur DIEN

Nos locaux sont ouverts du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h
Le standard téléphonique vous accueille tous les jours de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h au 04 67 15 94 40
District de l'Hérault de Football
66 Esplanade de l'Égalité
ZAC Pierresvives
BP 7250
34086 Montpellier Cedex 4